



EURODOM

*L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

INFORUP

**SEMAINE DU 4 AU 8 MAI 2020**

**MISE EN PLACE DE MESURES EXCEPTIONNELLES EN RÉPONSE AU COVID-19  
DANS LE CADRE DES AIDES AU DÉVELOPPEMENT RURAL :**

La Commission européenne a publié un Règlement mettant en place des mesures exceptionnelles dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) afin d'aider les agriculteurs, exploitations et PME à faire face au COVID-19.

Le Règlement dispose que les États membres définiront les critères d'éligibilité aux aides, avec pour condition que ces aides doivent cibler les secteurs les plus touchés par la crise. À ce stade, le montant d'aide autorisé est de 5.000€ par agriculteur et jusqu'à 50.000€ par petite entreprise du secteur agroalimentaire. Ces aides devront être versées avant le 31/12/2020.

Le Règlement sera discuté par la Commission agriculture du Parlement européen dans les prochaines semaines.

**SUITE AUX ANNONCES DE JANUSZ WOJCIECHOWSKI, LE COMMISSAIRE DE L'AGRICULTURE, LA COMMISSION EUROPÉENNE A ENTÉRINÉ, LE 4 MAI DERNIER, LE PAQUET DE MESURES VENANT EN AIDE AU SECTEUR AGRICOLE DANS LE CADRE DE LA CRISE LIÉE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 :**

Ces règlements accordent des dérogations s'agissant de l'application des règles de concurrence prévues au sein de la Politique agricole commune (PAC).

Les opérateurs des secteurs du lait, de la pomme de terre et des fleurs pourront ainsi se concerter en vue d'auto-organiser leurs marchés. Il sera dès lors permis, pour les organisations de producteurs reconnues, de retirer certains produits du marché, de faire appel à des opérateurs privés pour faciliter le stockage des produits ou encore de planifier collectivement la production afin d'éviter l'engorgement du marché, notamment lors du déconfinement.

Cette dérogation sera valable pour une période maximale de 6 mois avec un suivi attentif de la Commission relatif à l'impact de ces décisions sur les prix.

Les secteurs des fruits et légumes et du vin bénéficieront quant à eux d'une plus grande flexibilité dans la mise en œuvre des programmes sectoriels, dans le but de maintenir un prix et une offre adaptés aux fluctuations de la demande.

Le paquet de mesures prévoit également la possibilité pour les opérateurs des secteurs de la viande (ovine, caprine et bovine), du vin et des produits laitiers de retarder la mise en marché de leurs produits, eu égard au contexte actuel, en mettant en place des aides au stockage privé.

## **LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION AGRICULTURE DU PARLEMENT EUROPÉEN DEMANDE AU COMMISSAIRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE DES MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU COVID-19 :**

Norbert Lins, président de la Commission AGRI du Parlement européen, a adressé hier 7 mai une lettre au Commissaire Wojciechowski, afin de le remercier concernant les mesures déjà adoptées en réponse à la crise du Covid-19 et de lui demander la mise en place de dispositions additionnelles, notamment :

- Inclure le secteur du veau dans les mesures d'aide au stockage privé (sont déjà concernées les viandes ovines, caprines et bovines) ;
- Augmenter les taux de co-financement et allonger la liste des mesures pour aider le secteur des fruits et légumes (pour leurs coûts de transport, de stockage et d'emballage, etc.) ;
- Introduire davantage de flexibilité dans les réglementations relatives au secteur du vin ;
- Que les secteurs du vin et des fruits et légumes puissent utiliser en 2021 leurs fonds inutilisés de 2020 ;
- Et enfin le déblocage d'un budget spécifique pour 2021 afin d'aider les agriculteurs européens à se relever après la crise sanitaire.

## **LE VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE EN CHARGE DU PACTE VERT AUDITIONNÉ PAR LA COMMISSION AGRICULTURE DU PARLEMENT EUROPÉEN :**

Frans Timmermans, Vice-président exécutif de la Commission européenne en charge du Pacte vert pour l'Europe (*Green Deal*), a été auditionné, jeudi 7 mai, par la Commission AGRI du Parlement européen.

Il n'a pas présenté de mesure supplémentaire pour aider l'agriculture face au COVID mais est venu réaffirmer sa volonté de rendre la prochaine PAC plus verte. Il a réaffirmé que le Pacte vert restait une priorité de la Commission, il sera la pierre angulaire du plan de relance.

À ce titre, M. Timmermans a annoncé que la Stratégie « de la fourche à la fourchette », le volet agricole du Pacte vert, sera présentée le 20 mai. Celle-ci était prévue pour fin mars, puis fin avril, avant d'être la semaine dernière repoussée *sine die* par le Commissaire en charge de l'Agriculture.

La Commission présentera également le 20 mai une analyse de la PAC visant à ancrer cette politique dans le Pacte vert, notamment en renforçant les mesures environnementales qui ont fait leurs preuves dans le dispositif actuel.

Enfin, le Vice-président exécutif a annoncé qu'il souhaitait se saisir de la situation générée par l'épidémie du COVID-19 pour rendre l'agriculture plus résiliente. Soulignant le rôle clé de l'agriculture pendant la crise pour garantir la sécurité alimentaire des populations, il a appelé de ses vœux, dans de nombreux secteurs, une augmentation du potentiel de production de l'Union européenne et une réduction des importations.

### **ABOUTISSEMENT DES POURPARLERS SUR LE VOLET COMMERCIAL DE L'ACCORD ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE MEXIQUE :**

Le Commissaire européen en charge du Commerce, Phil Hogan, et la Ministre de l'économie du Mexique ont finalisé le 28 avril leurs pourparlers sur les derniers points en suspens suite à l'Accord de principe qui avait été conclu en avril 2018 sur le volet commercial de l'accord global UE-Mexique.

A présent, le texte de ce nouvel accord fait l'objet d'une révision juridique. Il sera ensuite traduit et transmis pour approbation au Parlement européen et au Conseil (le calendrier est encore inconnu à ce stade).

La Direction générale du Commerce de la Commission européenne (DG TRADE) avait indiqué en juillet dernier à EURODOM que, en vertu de cet accord, l'Union européenne devrait appliquer les tarifs douaniers suivants aux importations provenant du Mexique (NB - ces informations pourront être définitivement confirmées seulement après la publication du texte final) :

- Bananes : Alignement sur le tarif douanier préférentiel de 75 €/t.
- Sucre :
  - Contingent de 300 t. pour les sucres spéciaux (l'Accord de principe énonçait 500 t. pour le code 1701 13 90).
  - Contingent de 30 000 t. pour le sucre de canne à raffiner (à 49 €/t. selon l'Accord de principe, concernant les codes 1701 13 10, 1701 14 10).
  - L'Accord de principe contenait également un contingent de 1000 t. pour les « autres sucres » correspondant aux codes suivants : 1702 30 10, 1702 30 50, 1702

30 90, 1702 40 10, 1702 40 90, 1702 50 00, 1702 60 10, ex 1702 60 95, 1702 90 30, ex 1704 90 99, 1806 10 30, 1806 10 90, ex 2101 12 98, ex 2101 20 98.

- Rhum : Contingent pour le rhum en vrac, sans libéralisation (l'Accord de principe comprenait un contingent de 3000 hectolitres pour les codes 2208 40 11, 2208 40 39, 2208 40 51, 2208 40 99).

L'Accord de principe et les tarifs douaniers qu'il prévoit, datant d'avril 2018, sont disponibles à ce lien : [https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/april/tradoc\\_156791.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/april/tradoc_156791.pdf)

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 11 AU 15 MAI 2020**

	<b>PARLEMENT EUROPÉEN</b>	<b>COMMISSION EUROPÉENNE</b>	<b>AUTRES ORGANES EUROPÉENS</b>	<b>AUTRES ÉVÈNEMENTS</b>
<b>Lundi 11/05</b>	Réunion extraordinaire de la <b>Commission Agriculture (AGRI)</b> : Échanges de vues avec Stella Kyriakides, la Commissaire à la Santé et à la Sécurité alimentaire, au sujet de l'impact du Covid-19 dans l'agriculture			
<b>Mardi 12/05</b>	Commission du <b>Développement régional (REGI)</b> : 1) Recommandations pour les négociations sur un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni 2) Vote : Adoption du rapport sur le Fonds de transition juste (FTJ)			
<b>Mercredi 13/05</b>	<b>Séance Plénière</b> : 1) Vote sur un filet de sécurité pour protéger les bénéficiaires des programmes de l'UE : mise en place d'un plan d'urgence concernant le CFP 2) Déclarations du Conseil et de la Commission – Nouveau CFP, ressources propres et plan de relance		Vidéoconférence des <b>ministres de l'Agriculture et de la Pêche</b>	
<b>Jeudi 14/05</b>	<b>Séance Plénière</b>			
<b>Vendredi 15/05</b>	<b>Séance Plénière</b> : Vote final sur les propositions de résolution commune - Nouveau CFP, ressources propres et plan de relance		Vidéoconférence des <b>ministres des Affaires étrangères (commerce)</b> : L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les relations commerciales et les chaînes de valeur mondiales.	